

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 85 (1949)
Heft: 15

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE: S. P. R. - Comité central. — Le bulletinier. — Vaud: Remise des brevets à l'E. N. — Morges. — Genève: Budgets familiaux. — Caisse maladie et invalidité. — Cours de gymnastique. — Neuchâtel: Honneur aux vétérans. — Mise au concours. — Jura: Nouveaux collègues. — In Memoriam.

PARTIE DOCUMENTAIRE: W. Braissant: 24 avril. — J. Mirelaz: Système métrique ou quelques problèmes curieux ou amusants. — Textes: Les singes aveugles et l'éléphant blanc. — Les brigands du Jorat. — Information: Hongrie. — Bibliographie.

PARTIE CORPORATIVE

S. P. R. — COMITÉ CENTRAL

Séance du 9 avril 1949, à Châtelaine-Genève, R. Michel, président.

Croix-Rouge de Jeunesse. A la suite des pourparlers entrepris avec la Croix-Rouge, il importe maintenant de mettre au courant les sections de la S. P. R. de ce qui pourrait être réalisé et il faut aussi intervenir auprès des autorités cantonales.

Journaux d'enfants. Il va sans dire que la S. P. R. ne peut elle-même éditer de telles publications, et, dans tous nos cantons, de nombreuses bonnes volontés se manifestent qu'il convient de ne pas décourager et dont il faut coordonner les efforts. C'est à quoi le C. C. s'emploiera ces jours prochains.

Voyage à Rome. Le C. C. constate avec satisfaction que ce projet de voyage a recueilli 66 inscriptions et il souhaite plein succès aux voyageurs.

Congrès 1950. — Les rapports des sections sur le sujet «Ecole publique et éducation nouvelle» doivent parvenir au président S. P. R., R. Michel, Fleurettes, 12, Lausanne, pour le 30 novembre 1949.

Congrès de Stockholm (F. I. A. I.). Le C. C. rappelle que les avis des sections sur les objets à l'ordre du jour du congrès de la F. I. A. I., de même que les réponses au questionnaire sur la formation du corps enseignant doivent parvenir le plus vite possible à notre président.

D'autre part, nous apprenons avec satisfaction que les efforts de R. Michel, en qualité de trésorier de la F. I. A. I., commencent à porter leurs fruits et que la situation financière de notre internationale s'améliore avec rapidité.

Gilde de documentation. La guilde se propose d'éditer prochainement une série de 16 reproductions d'œuvres d'art (dont 8 en couleurs), accompagnées d'un commentaire approprié. Les conditions qui nous sont offertes nous paraissent fort intéressantes. C'est aux membres de la guilde qu'il appartient de faire bon accueil à cette innovation.

G. W.

LE BULLETINIER

rappelle à tous ses correspondants les quelques règles suivantes qui, trop souvent, sont négligées avec une désarmante candeur.

Tous les envois doivent passer par les correspondants officiels des sections qui sont actuellement :

S. P. V. : D. Kohler, Echandens.

U. I. G. M. : R. Nussbaum, 14, quai de l'Ecole de Médecine.

U. I. G. D. : Mlle B. Godel, bd de la Tour, 10, Genève.

U. A. E. E. : Mme Conne-Mathil, Cour-Saint-Pierre, 5.

S. P. N. : S. Zwahlen, Areuse, Boudry.

S. P. J. : Reber, Reconvilier (Jura).

Les envois doivent être envoyés à temps pour qu'ils me soient transmis chaque semaine le lundi avant 17 h.

N'écrivez, je vous prie, que d'un seul côté de la feuille.

Et surtout rappelez-vous que la concision donne à vos écrits de la force, de la grâce et suscite chez vos lecteurs (comme chez le bulletinier), la plus vive admiration.

G. W.

VAUD

REMISE DES BREVETS A L'ECOLE NORMALE

C'est toujours avec beaucoup d'empressement et de plaisir que notre Comité accepte l'invitation d'assister à la cérémonie de la remise des brevets. Cette année encore il y éprouva une très grande joie.

Dans l'allocution qu'il prononça à cette cérémonie, M. P. Oguey, chef du Département de l'instruction publique, évoqua le délicat problème du recrutement des instituteurs. « L'année qui s'achève, dit-il, a été marquée à son début par un très grand souci, celui du recrutement des élèves. Au printemps 1948, les inscriptions étaient insuffisantes, il a fallu battre le rappel et prononcer des admissions en réduisant les exigences habituelles d'entrée à notre établissement ; faute de quoi la pénurie actuelle en instituteurs et institutrices, déjà fort gênante, risquait de devenir, d'ici quelques années, catastrophique. Nous serons peut-être obligés de prendre encore à l'avenir des mesures analogues, sinon identiques, mais sans nous dissimuler qu'il s'agit là de palliatifs, et que le vrai problème est ailleurs. »

M. Oguey donna aux jeunes brevetés de précieux conseils : « Ayez en tout de la discrétion, en restant vous-mêmes. Dans vos conversations, ne parlez de l'école que si on vous le demande. Ecoutez plus que vous ne parlerez et vous comprendrez que notre langue vaudoise a des nuances particulières... Dites-vous en toutes circonstances que vous n'avez de leçons à donner qu'aux enfants et faites oublier hors de la classe que vous êtes régent. Vous n'avez rien à craindre pour votre prestige ou votre autorité, car personne ne l'oubliera... Vous n'aurez pas de peine à aimer votre premier village si vous faites un petit effort pour le comprendre... Le bonheur ne dépend pas de la situation ou du grade, mais de l'adaptation au milieu où l'on vit et de l'affection des gens qui vous entourent, d'un métier qu'on fait bien et avec plaisir et de l'intensité de sa vie intérieure. »

Dans son rapport, M. Chevallaz, directeur, relève que M. H. Jeanrenaud est près d'achever sa 25e année d'enseignement à l'Ecole Normale en qualité de maître de la classe d'application I. Aux félicitations et aux vœux que lui apporte M. Chevallaz, nous nous permettons d'ajouter les nôtres. Le rapport rappelle la situation très difficile de beaucoup d'élèves qui, avec beaucoup de courage, complètent leurs ressources en travaillant pendant les vacances. Parmi les conseils que M. Chevallaz donne à ses élèves, nous relevons ceci : « La considération dont vous serez entourés dépendra de vous, et de vous seuls. Autrefois, le titre de seigneur, de bailli, de ministre, de régent, déclenchait spontanément l'attitude du respect ; il n'en est pas de même, quoi que vous en puissiez penser, de celui d'instituteur : le titre est encore quelque chose, aux yeux des gens de chez nous, mais la personne qui le porte compte davantage ; et c'est très bien ainsi, parce que vous êtes obligés de rester à la hauteur de votre fonction. »

Nous nous plaisons à relever la belle exécution des œuvres musicales qui agrémentèrent cette cérémonie. M. Desarzens comme M. Piguet obtiennent de leurs élèves des résultats en tous points remarquables.

Et maintenant, à nos jeunes collègues qui l'hiver durant ont déjà dirigé une classe nous réservons l'accueil le plus chaleureux au sein de la S.P.V.

D. K.

Morges. — Chœur mixte du corps enseignant. A l'émission « Chœurs de Romandie » du samedi 16 avril, de 12 h. 30 à 12 h. 45, on pourra entendre sur les ondes de Sottens trois des chœurs enregistrés par les collègues de Morges et environs.

Le samedi suivant, 23 avril, ce sera le tour du Chœur mixte de Reverolle.

GENÈVE

BUDGETS FAMILIAUX

L'Office fédéral de l'Industrie, des Arts et métiers et du Travail, sur proposition de la Commission de statistique sociale, fait procéder par l'intermédiaire des associations professionnelles à un relevé des budgets familiaux parmi les familles d'ouvriers, d'employés et de fonctionnaires. Ce relevé, établi par les ménagères chaque mois, pendant une année, servira de base au calcul de l'indice du coût de la vie, lequel est actuellement en revision.

Les familles prises en considération doivent être des familles de salariés ayant 1 à 3 enfants de moins de 17 ans et qui n'exercent, si possible, aucune activité lucrative.

La collaboration du teneur de comptes consiste en l'inscription journalière du revenu et des dépenses dans un livret mensuel. Ce livret est délivré chaque mois par le Bureau cantonal de statistique qui récolte également les carnets terminés.

Une prime semestrielle de 20 francs est offerte aux collaboratrices et, en fin d'année, une prime supplémentaire de 10 francs est remise avec le décompte des frais d'affranchissement, après réception et contrôle du livret de décembre.

Aucun renseignement ne sera transmis aux autres services de l'Administration, et une discrétion absolue est garantie.

Les collègues que cette enquête intéresse sont priés de demander une formule d'inscription au : **Bureau cantonal de statistique**, 1, Promenade du Pin, Genève.

A. Neuenschwander.

ASSEMBLÉE ANNUELLE de la Caisse-maladie et invalidité

C'est le 23 mars dernier que les membres de la Caisse-maladie se sont réunis au Café de la Poste. Comme d'habitude, nous avons éprouvé un vif plaisir à nous retrouver avec les membres honoraires de l'Union, parmi lesquels les retraités paraissent toujours très jeunes.

Séance sans histoire, où pour la vingtième fois, Lagier donna lecture du rapport présidentiel, suivi de quelques commentaires souriants de E. Martin, trésorier modèle. Le dernier exercice se terminant par un bénéfice important, le comité n'a que peu de peine à faire voter une diminution de 50 % de la cotisation supplémentaire. Quant aux autres restrictions aux droits des sociétaires, l'heureux résultat de 1948 permettra de les laisser dormir. Notons enfin que « le chœur antique », qui avait l'air en forme, n'a pas eu à se produire, d'où sérieuse déception.

G. W.

Cours de gymnastique. — Contrairement à ce qui se passait les autres années, le cours de gymnastique du mardi à 1700 continuera après les vacances de Pâques. Les fidèles invitent tous ceux que cela intéresse à venir transpirer un peu (salle de l'école du Mail, entrée rue du Vieux-Billard).

Un fidèle.

NEUCHÂTEL

HONNEUR AUX VÉTÉRANS

A la fin de l'année scolaire, les collègues dont les noms suivent ont été admis à la retraite, après plus de quarante années d'activité féconde :

Mlle Louise Aegler, institutrice à Neuchâtel
Maurice Montandon, instituteur à Neuchâtel
Fritz Burger, instituteur à Dombresson.

Ces trois nouveaux pensionnés, grâce à leurs éminentes qualités pédagogiques, ont acquis l'estime et la reconnaissance de leurs milieux respectifs ; ce sont aussi de fidèles et bons membres de la Pédagogique. La section de Neuchâtel-Ville a eu, en Mlle Aegler une collaboratrice active et dévouée ; Fritz Burger fut, pendant une décennie, membre du comité central, dont il tint avec distinction le secrétariat des verbaux. Quant à Maurice Montandon, délégué à la Romande, et président, depuis un quart de siècle, du comité de l'Exposition scolaire, il vient, en récompense de ses services, d'être nommé membre d'honneur de la S.P.N. Notons que, à la demande du C.C., il veut bien garder son poste à l'E.S.P. jusqu'à la fin de l'année courante.

Les autorités scolaires ont présenté à nos collègues leurs remerciements et leurs vœux ; qu'ils reçoivent aussi, bien sincères, les nôtres.

Notre reconnaissance s'étend également à deux vétérans qui viennent de cesser leurs fonctions au comité de la Caisse de remplacement du corps enseignant primaire.

Henri-Louis Gédet, gérant et cheville ouvrière de la Caisse depuis sa fondation jusqu'à sa remise au département de l'Instruction publique, avait bien voulu, en restant membre du comité, continuer à assurer à l'institution un concours précieux. *Henri Perrenoud*, délégué de la section du Locle, fut lui aussi un collaborateur fidèle et actif de l'œuvre.

Tous deux cèdent la place à des forces plus jeunes ; encore merci !

S. Z.

MISE AU CONCOURS

Boveresse. Institutrice de la classe du Mont. (Délai : 20 avril 1949.)

JURA

NOUVEAUX COLLÈGUES

Voici les noms des heureux qui ont reçu fin mars le brevet d'enseignement primaire :

Charles Ammann, Courrendlin ; Abel Babey, Courtedoux ; René Chausse, Moutier ; Yvan Gagnebin, Tramelan ; Norbert Girard, Les Pommerats ; Ferdinand Hügi, Corgémont ; Pierre Jelmin, Les Breuleux ; Robert Straehl, Moutier ; Bernard Willemin, Les Bois.

Dolly Benoît, Reconviilier ; Yvonne Bourquin, Bienne ; Jeanne Emery, Tramelan ; Marcelle Gigon, Monfavergier ; Colette Grosjean, Bienne ; Marguerite Mertenat, Delémont ; Sabine Prongué, Buix ; Juliane Rollier, Reconviilier ; Josette Schwartz, Courtemautruy ; Marie-Rose Zuber, Delémont.

A tous les prénommés l'« Educateur » adresse ses vives félicitations et ses bons vœux pour une carrière enthousiaste. Nos sections de district, comme la S.P.J., seront enchantées de les recevoir et de pouvoir aussi compter sur eux.

IN MEMORIAM

Nous nous devons de signaler la belle cérémonie qui vient d'avoir lieu à Porrentruy. Il s'agit de l'inauguration d'une plaquette de bronze à la mémoire de James Juillerat, professeur de musique à l'Ecole normale, celui qu'on a appelé le barde jurassien.

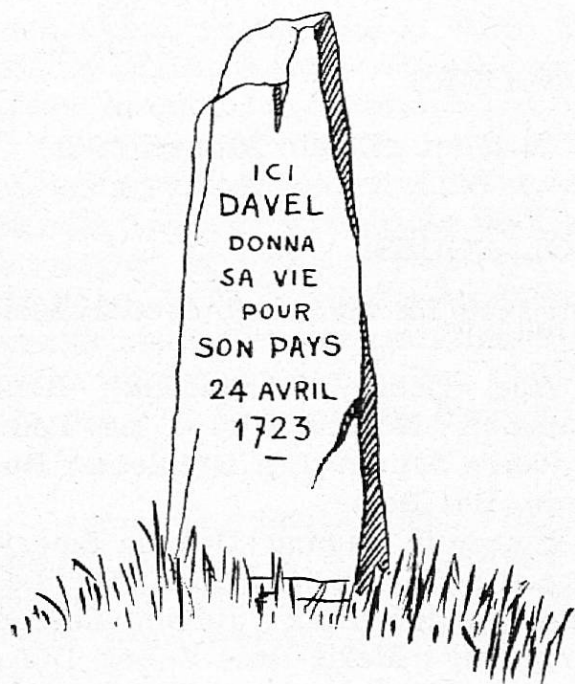
M. J. Sandoz, président de l'Union des chanteurs jurassiens, M. P. Mamie, inspecteur scolaire et président de la Fédération des chanteurs d'Ajoie, et M. le Dr E. Guéniat, directeur de l'Ecole normale, surent relever les mérites et l'activité si complète de celui que tant d'instituteurs connurent au temps de leurs études. N'est-ce pas à lui, pour une bonne part, qu'on doit le fait que la plupart de nos sociétés chorales sont dirigées par des instituteurs ? Des chœurs de B. Wuilleumier et du défunt encadrèrent cette cérémonie émouvante.

H. Reber.

PARTIE DOCUMENTAIRE

24 AVRIL

Chaque année, le 24 avril, les classes de Prélaz descendent à Vidy sous Lausanne, à l'emplacement où le major Davel fut exécuté en 1723. Nous souhaitons que le texte de la petite allocution adressée à des élèves de 9 à 12 ans, le 24 avril 1948 — 225^e anniversaire de la mort de Davel — aide à évoquer en d'autres circonstances cette noble figure de notre histoire.



Le 24 avril 1723, il y avait, à l'endroit où nous nous trouvons, dans cette plaine de Vidy, une grande foule, plusieurs centaines de personnes probablement. C'était il y a bien longtemps — il y a 225 ans — bien des années avant la naissance des grands-pères de vos grands-pères. Cette foule était venue pour assister à un spectacle qu'on ne voit heureusement plus aujourd'hui : l'exécution d'un condamné.

On avait construit une haute estrade : l'échafaud. Un cordon de soldats l'entourait pour empêcher les curieux de s'approcher.

Sur l'estrade, on voyait plusieurs personnages : le bourreau et son aide qui préparaient la grande épée à deux mains ; un pasteur ; un juge ; et un homme que tout le monde regardait avec attention, celui qui avait été condamné à avoir la tête tranchée : le major Davel.

Je vais vous expliquer ce que le major Davel avait fait pour avoir été condamné à mort.

Jean-Daniel-Abraham Davel — qu'on appelait d'habitude Daniel — est né à Morrens où son père était pasteur. (C'est un petit village à quelques kilomètres d'ici, dans la direction d'Echallens.) Il n'avait que sept ans lorsque son père est mort. Sa mère est alors venue demeurer à Lausanne, à la rue de la Mercerie, près de la place de la Palud. C'est donc à Lausanne qu'il a été un petit écolier comme vous ; qu'il a sauté, couru, joué, crié ; qu'il a étudié et qu'il a grandi. Après avoir fini l'école, il est allé travailler dans un bureau, chez un notaire, à Cully.

Vers 20 ans, comme beaucoup de jeunes gens de cette époque, Davel est parti au service militaire à l'étranger. Il fut un excellent soldat, un brillant officier, loyal et courageux. Rentré au pays, il combattit pour les Bernois qui possédaient le Pays de Vaud. Il se distingua, se fit beaucoup

apprécier. Pour le récompenser de sa conduite et de son courage, LL. EE. de Berne le nommèrent major de Lavaux, c'est-à-dire commandant militaire d'une région vaudoise. C'était un grand honneur, car il était rare qu'un tel poste soit confié à un Vaudois. Mais cela nous montre comment Davel était estimé puisqu'il méritait une aussi haute récompense.

* * *

Davel vint donc habiter de nouveau à Cully, où il vécut simplement, respecté et aimé, toujours bienveillant et charitable, cherchant à aider tous ceux qui étaient dans la peine, travaillant, observant. Il s'aperçut que la vie des paysans était bien triste, bien misérable. Les paysans et les vigneronns payaient de lourds impôts, ne pouvaient pas vendre librement leurs produits.

Il voit que les gens de son pays sont malheureux, et il se demande ce qu'il faudrait faire pour que cela change. Il réfléchit, il médite, il prie. Pendant des semaines et des mois, sans parler à personne de ce qui le préoccupe, seul dans sa petite chambre de travail, ou se promenant solitaire dans les champs et les vignes, il réfléchit. Finalement il se sent entraîné, comme poussé par une voix qui lui dit ce qu'il doit faire : délivrer le Pays de Vaud. Puisque son pays — soumis aux Bernois — est malheureux, il faut que les Bernois s'en aillent. Il faut que son pays devienne LIBRE.

Comment faire ?

Le 31 mars 1723, par un matin brumeux, le Major Davel rassemble les 600 hommes dont il a le commandement. Trois compagnies. Il les passe en revue, fait une inspection en règle : il veut que ses soldats aient fière allure. Chacun se demande ce qui va se passer. Davel ne dit rien, pas même aux capitaines qui le questionnent. Il donne l'ordre de se diriger sur Lausanne. Il chevauche en tête de la colonne, dans son bel uniforme rouge de major..

La surprise est immense à Lausanne, où le bataillon entre au rythme des tambours. Les têtes se montrent aux fenêtres, les gens sortent dans la rue, les gamins marquent le pas ; les femmes déjà curieuses en 1723 questionnent et cherchent à expliquer l'événement. Davel et ses soldats arrivent par la porte St-Pierre, descendent la rue de Bourg, la rue St-François ; traversent le pont sur le Flon, la place de la Palud ; puis se dirigeant à droite remontent la rue de la Mercerie ; la troupe s'arrête sur l'esplanade de la cathédrale.

Le Major Davel va tout de suite trouver les chefs de la ville de Lausanne — les Messieurs de Lausanne comme on les appelait — bien surpris eux aussi, et qui sentent déjà qu'il va se passer quelque chose d'extraordinaire. Il demande au Conseil de la ville de l'aider à exécuter son plan : il veut occuper le château pendant l'absence du bailli qui est à Berne, proclamer le Pays de Vaud libre, et occuper militairement la frontière pour empêcher une attaque bernoise.

Les magistrats lausannois ouvrent des yeux tout ronds. Ce sont de bons bourgeois que les Bernois paient bien, et qui n'ont pas du tout envie de perdre l'excellente situation qu'ils ont réussi à obtenir. Pour gagner du temps, ils font semblant d'être d'accord, et Davel peut espérer que le lendemain son entreprise réussira. Mais on loge ses soldats en les dispersant le plus possible. Pendant la nuit, on envoie d'urgence un messager à Berne, et secrètement le Conseil de la ville rassemble des troupes.

Le lendemain matin, 1er avril — quelle bonne farce pour un premier avril ! — au moment où Davel sort de la maison où on lui avait offert de passer la nuit, il est arrêté. Il comprend ce qui s'est passé, il ne résiste pas et il remet calmement son épée. Il est enfermé au château avec des fers aux pieds et aux mains, gardé par huit sentinelles.

Quelques jours après, Davel passe en tribunal. Il est interrogé longuement ; on s'étonne qu'il ait tenté seul cette entreprise. On le questionne pour qu'il dénonce ses complices. Il répond franchement, raconte pourquoi il a agi ainsi, mais affirme qu'il a agi seul. On ne le croit pas. On le torture : on lui serre les doigts dans un étau (les poncettes), et les ongles jaillissent. Il répète calmement ce qu'il a déjà dit. On le soulève du sol par une corde attachée aux poings liés derrière le dos, avec un poids de vingt-cinq livres aux pieds. Il supporte tout sans une plainte, répondant toujours qu'il a agi au mieux de sa conscience, non pas contre les Bernois mais pour le bien de son pays. Il endure des souffrances atroces, mais dans son cœur il souffre encore davantage parce qu'il est interrogé et jugé par des Lausannois, des Vaudois qui le traitent de rebelle, de traître, de criminel, et qui le condamnent finalement à avoir la tête tranchée.

Les Vaudois n'avaient pas compris que seule la liberté pourrait leur donner une vie plus heureuse. Davel avait essayé de les rendre libres ; ils n'avaient pas voulu de cette liberté.

Voilà pourquoi le 24 avril 1723 — il y a 225 ans — une grande foule était descendue à Vidy pour voir mourir le Major Davel.

Davel avait pensé à cet instant terrible et il s'y était préparé. La veille, quand on lui avait appris sa condamnation, il avait écouté la sentence sans sourciller. Il avait passé une nuit fort calme. Comme il avait fait froid, Davel songeant à ses compatriotes dit au matin : « *Voici une nuit qui aura fait bien du mal aux pauvres vignerons de Lavaux* ». Il est descendu avec fermeté jusqu'à Vidy. Traversant les rues animées de Lausanne, il ne s'est pas préoccupé de la foule énorme qui suit le convoi, émue de sympathie ou de curiosité. Il est tranquille et calme. Son entreprise n'a pas réussi, mais il sent tout de même que son action ne sera pas inutile, qu'elle fera réfléchir.

C'est pourquoi, du haut de l'échafaud, il désire s'adresser à la foule. Il n'a plus sa fière allure de bel officier. Il est vêtu du simple vêtement des prisonniers. Sa barbe et ses cheveux mal soignés depuis vingt-cinq jours lui donnent un air pauvre ; ce qu'il dit est d'autant plus impressionnant. Davel commence son discours par ces paroles étonnantes :

« C'est ici le plus beau jour de ma vie. Jour heureux, qui tournera à l'avantage de mes souverains seigneurs, et au bien des peuples qui leur sont soumis.

Puis il supplie ses compatriotes de se conduire honnêtement, de se corriger de leurs défauts, de remplir fidèlement leurs devoirs religieux. Il leur dit qu'ils sont chicaniers, égoïstes, avarés, méchants.

La foule, silencieuse, émue, écoutait attentivement les dernières paroles de cet homme qui allait mourir. Davel parla calmement pendant près de trois quarts d'heure. Puis il ouvrit le col de sa chemise pour faciliter le travail du bourreau.

... Le Major Davel mourut très courageusement. Quand les gens sont remontés vers la ville, tristes, la tête basse, ils réfléchissaient. On entendit un paysan grave qui disait :

— C'est égal. Il ne parlait pas comme un criminel.

Le corps de Davel fut enseveli au pied de l'échafaud, et sa tête clouée au gibet. Le lendemain, elle avait disparu. On l'avait remplacée par le quatrain suivant :

*Passant, qui que tu sois, voici l'illustre place
Où le brave Davel, d'une héroïque audace,
Pour avoir chatouillé notre Ours un peu trop fort,
Par un coup de sa patte a terminé son sort.*

Par Davel l'idée de la liberté était lancée. La graine mit longtemps pour germer et lever. Mais cette liberté qui viendra beaucoup plus tard, c'est Davel qui le premier a eu le courage d'agir pour l'obtenir.

Voilà pourquoi on a élevé ce monument tout simple rappelant qu'**Ici Davel donna sa vie pour son pays**. Voilà pourquoi, chaque année le 24 avril, on parle du Major Davel. Les Vaudois n'oublieront jamais son message. C'est au Major Davel que nous devons de pouvoir maintenant en toute liberté, aimer, admirer et chanter notre Terre Vaudoise.

Ouvrages à consulter :

Paul Maillefer : *Histoire du Canton de Vaud*.

C.-F. Landry : *Davel, le patriote sans patrie*.

W. Braissant.

SYSTÈME MÉTRIQUE ET QUELQUES PROBLÈMES

CURIEUX OU AMUSANTS

1. Notice historique

Autrefois, les unités de mesure variaient d'un lieu à l'autre. Ces différences étaient une cause permanente de conflits et de procès.

C'est pour ces motifs que, en pleine Révolution, l'Assemblée Constituante en 1790 chargea une commission de savants français d'établir un nouveau système d'unités simples et surtout uniformes.

Elle décida :

a) de définir une unité de longueur ;

- b) de faire dériver toutes les autres unités de cette unité de longueur en adoptant la division décimale.

La commission décida d'adopter comme unité de longueur la dix-millionième partie du quart du méridien terrestre, à laquelle elle donna le nom de *mètre*. Deux membres de la commission, Delambre et Méchain mesurèrent en toises l'arc du méridien de Paris compris entre Dunkerque et Barcelone ; on en déduisit la longueur en toises du méridien puis celle du mètre.

Le 22 juin 1799, deux étalons en platine pur furent déposés aux archives nationales françaises :

a) le *mètre-étalon* dont la longueur à la température de la glace fondante fut désigné sous le nom de *mètre-légal*.

b) Le *kilogramme-étalon*, qui était le poids d'un dm^3 d'eau distillée à 4^0 C sous la pression atmosphérique de 760 mm.

D'autres mesures plus précises ont été effectuées plus tard ; elles ont montré que les premières étaient fausses. Le mètre des archives est trop court de 0,187 mm. et le kg. des archives trop lourd de 27 mg. On prit la décision de ne pas effectuer la correction, mais de modifier les définitions. En 1872, une commission internationale fit confectionner deux nouveaux étalons en platine iridié à 10 % marqués M et K.

Ces prototypes internationaux furent déposés le 28 septembre 1889 dans les caveaux du Pavillon de Breteuil à Sèvres. La longueur du mètre est garantie à 0,0002 mm. près et la masse du kilo à 0,01 mg. près.

On créa aussi le bureau international des Poids et Mesures, dont le siège est à Sèvres (Seine et Oise). Ce bureau est chargé de conserver les prototypes et d'en construire des copies exactes.

Ainsi le prototype suisse du mètre est la copie No 2 du prototype international ; il est construit également en platine iridié et il est déposé à Berne au bureau fédéral des poids et mesures.

Le prototype suisse du kg. est la copie No 38 du prototype international. Le kg. étalon étant trop lourd, le volume d'eau qui a la même masse est supérieur au dm^3 . Il fallut modifier la définition du litre comme suit : c'est le volume d'eau occupé par 1 kg. d'eau distillée privée d'air à 4^0 C (pression atm. 760 mm.). Le litre est donc supérieur au dm^3 de $1/30\,000$ de sa valeur environ. La loi ajoute cependant que cette différence est négligeable dans les transactions commerciales dont la précision requise est inférieure à 0,0001.

2. La ficelle autour de la terre

Supposons qu'une ficelle entoure exactement la terre suivant un méridien ; allongeons cette ficelle d'un m. La ficelle ainsi allongée étant supposée uniformément tendue autour de la terre dans le plan du méridien, à quelle hauteur s'élèverait-elle au-dessus du sol ?

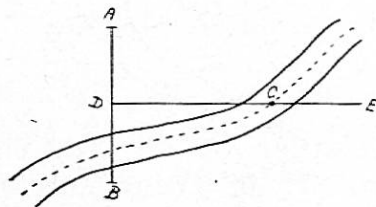
Le méridien primitif et la ficelle tendue forment une couronne circulaire dans laquelle la différence des longueurs des circonférences est égale à 1 m. Nous devons donc avoir, si D et d sont les diamètres de ces circonférences :

$$\begin{aligned} & \pi D - \pi d = 1 \\ \text{ou} & \pi (D - d) = 1 \\ \text{d'où} & D - d = \frac{1}{\pi} = 0,318 \text{ m.} \\ \text{et} & R - r = 0,159 \text{ m. ou } 159 \text{ mm.} \end{aligned}$$

Un tel résultat peut surprendre à première vue; il aurait été le même si au lieu de la terre, on avait pris une autre sphère quelconque : une boule de billard, un ballon ou même une bille.

3. Construire un pont

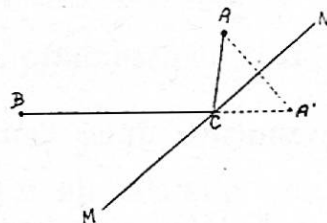
Deux villages A et B occupent des positions connues des 2 côtés d'une rivière. Etablir un pont équidistant de chacun d'eux.



Il suffit d'élever une perpendiculaire DE sur le milieu de la droite AB qui joint les 2 villages; l'intersection C de DE avec l'axe du cours d'eau détermine l'emplacement du pont.

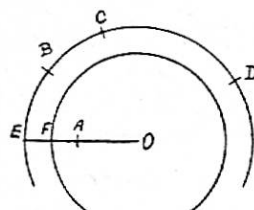
4. Une route difficile à construire

Deux villages A et B situés du même côté d'une route principale MN en ligne droite doivent être reliés par une route secondaire qui rejoint la route principale. Comment la construire la plus courte possible ?



On construit le point A' symétrique de A par rapport à la droite MN. La plus courte distance entre B et A' est la droite A'B. Mais comme A'C est égal à AC, la ligne brisée ACB indique bien le tracé de la route la plus courte.

5. Tracer une route équidistante de 4 points A, B, C, D.

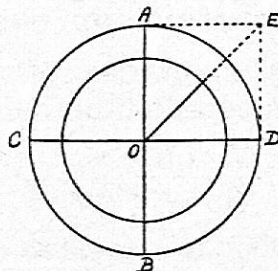


On sait que par 3 points non en ligne droite, on peut toujours faire passer une circonférence. Soit la circonférence O passant par les points B, C, D. Le centre O est obtenu en élevant des perpendiculaires

sur les milieux des segments BC et CD. Traçons OA et soit E le point d'intersection de OA et de la circonférence BCD. Si F est le milieu de AE, O est le centre et OF le rayon d'une circonférence équidistante des points A, B, C, D. Il y a plusieurs solutions.

6. Partager un cercle en 8 parties équivalentes par le tracé de 3 lignes droites ou courbes

Il suffit de tracer la circonférence divisant le cercle en 2 parties équivalentes et 2 diamètres perpendiculaires AB et CD.



Proposons-nous de calculer et de construire le rayon r du petit cercle en fonction du rayon R du grand cercle.

On a : aire couronne = $\pi (R^2 - r^2)$.

On peut donc écrire l'équation :

$$\pi (R^2 - r^2) = \frac{\pi R^2}{2}$$

$$\text{ou } 2 \pi (R^2 - r^2) = \pi R^2$$

et en divisant par π , on trouve :

$$r = \frac{R}{\sqrt{2}} = \frac{R \sqrt{2}}{2}.$$

On voit donc que r est la demi-diagonale du carré AED O.

7. Un menuisier dans l'embarras

Un menuisier possède une planche de 0,8 m. de long et 0,3 m. de large. Suivant quelle ligne doit-il la scier pour constituer avec les morceaux obtenus une planche de 1,2 m. de long sur 0,2 m. de large ?

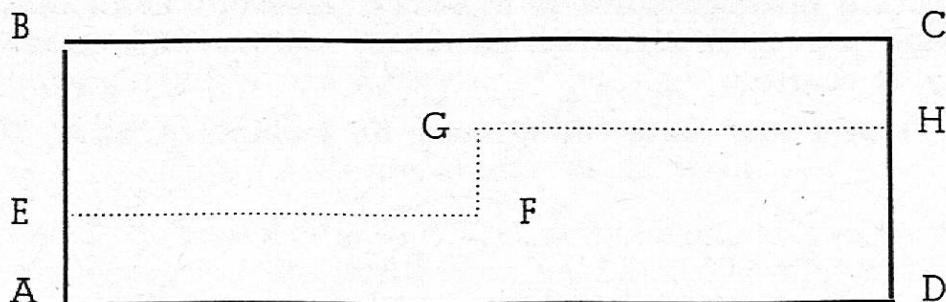


fig. a

Le menuisier aura la solution en faisant passer la scie suivant la ligne brisée EFGH (fig. a) où E et H sont respectivement au tiers de AB et CD à partir de A et C, la droite GF se trouvant au milieu de la longueur.

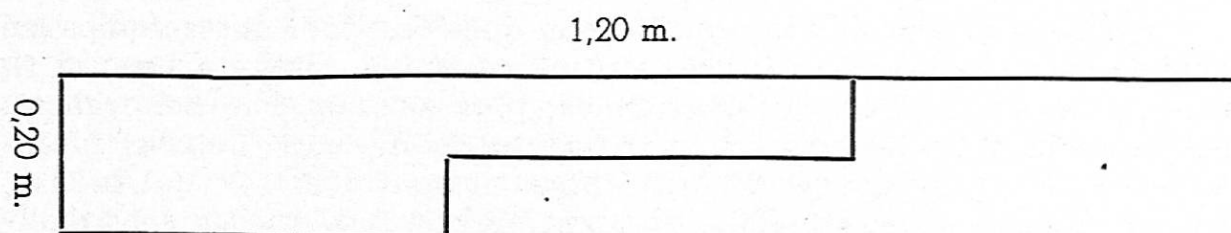


fig. b

Il pourra ensuite disposer les 2 morceaux comme l'indique la fig. b.

J. Mirelaz.

TEXTES

LES SINGES AVEUGLES ET L'ÉLÉPHANT BLANC

(Fable chinoise)

Six singes aveugles s'en allaient en pèlerinage, portant des pancartes de soie jaune à clochettes d'or. Comme ils traversaient la forêt, ils rencontrèrent l'éléphant blanc. L'éléphant s'avancait avec bruit et majesté.

— Nous sommes, fit le plus vieux singe, six singes aveugles qui allons en pèlerinage.

— Je suis, dit l'éléphant, un éléphant.

— Comment est fait un éléphant? se demandèrent les six singes aveugles. Et ils entourèrent et palpèrent l'éléphant.

Le singe qui touchait la jambe dit :

— Un éléphant est fait en forme de cylindre, comme un tronc de bambou.

— Non, dit celui qui touchait le ventre, c'est comme un gros tonneau rugueux.

— Un éléphant, dit celui qui touchait l'oreille, a des ailes de chauve-souris.

— Non, dit celui qui touchait la défense, il a une longue coquille pointue.

— Pas du tout, fit celui qui tenait la trompe : un éléphant est fait comme un serpent.

— Mes frères, conclut celui qui avait touché la queue, voulez-vous savoir une bonne chose : un éléphant, c'est fait comme une corde.

Ainsi font de faux jugements ceux qui, s'arrêtant aux détails, ne peuvent discerner l'ensemble.

LES BRIGANDS DU JORAT

Si le Jorat est aujourd'hui aussi sûr que n'importe quelle autre région du canton, il n'en fut pas toujours ainsi. Ses grandes étendues boisées furent jusqu'au début du dix-huitième siècle le refuge commode de maintes troupes de bandits de grands chemins. Le passage du Jorat était une entreprise dangereuse, qu'on ne risquait pas sans une pressante nécessité.

En 1536, un ambassadeur de France, qui était pourtant accompagné d'une escorte imposante, n'osa pas s'aventurer sur la route du Jorat et fit un détour pour l'éviter. Quelques années plus tard, un trésorier français fut dépouillé dans les bois du Jorat par des malfaiteurs. Ceux-ci furent arrêtés ; c'étaient un aubergiste de Morges et ses frères... Ce qui prouve, par parenthèse, que les bandits du Jorat étaient souvent des gens d'ailleurs.

Un siècle plus tard, Abraham Ruchat, qui devint professeur à l'Académie de Lausanne, faillit être la victime d'une méchante aventure. Il se rendait de Lausanne à Moudon, et fit halte à Carrouge chez une vieille femme qui avait été sa nourrice. Cette femme lui était restée très attachée ; elle lui avoua que son mari était un chef de bande ; elle le cacha pendant la nuit et le fit partir au matin avant que son mari ne fût levé. L'époux de la nourrice finit d'ailleurs par être pris ; il fut roué à Vidy.

Les malandrins, en général, ne faisaient pas usage de leurs armes à feu, sauf en cas d'extrême nécessité ; ils préféraient assommer leurs victimes, pour ne pas éveiller l'attention de la maréchaussée.

Les autorités décidèrent d'en finir. Des mesures sévères furent prises, la surveillance fut renforcée. En 1702, 16 brigands furent arrêtés et conduits au château de Lausanne. Ils furent soumis à la torture, puis pendus ou envoyés aux galères.

D'après J. Secretan.

INFORMATION

HONGRIE

Une exposition de dessins d'élèves.

En décembre 1948, la section de dessin de l'Institut des Sciences de l'Education de Budapest a organisé une exposition de dessins d'élèves de la capitale. Cette exposition, qui a permis de se faire une idée exacte des tendances actuelles de l'enseignement du dessin en Hongrie, a donné lieu à de nombreux échanges de vue parmi les professeurs, portant principalement sur les sujets suivants : 1) le rôle du dessin en tant que manifestation spontanée dans les civilisations humaines ; 2) principaux traits caractéristiques de l'enseignement moderne du dessin ; 3) méthodes à employer dans les écoles générales ; 4) rapports entre la méthode moderne et les conceptions artistiques du professeur. Il ressort de ces entretiens que les buts de l'enseignement du dessin ont évolué. L'ancienne méthode se contentait de donner aux élèves des connaissances dont ils pourraient faire un usage pratique dans la vie. La conception actuelle juge ce but insuffisant. L'élève doit pouvoir se servir du dessin en tant qu'expression spontanée, reflétant son état d'esprit. Le dessin ainsi compris représente une source de richesse pour le développement psychique de l'enfant. La méthode actuelle tend donc à développer les aptitudes naturelles des élèves et évite de leur imposer une forme d'expression propre aux adultes. C'est pourquoi il importe que les professeurs de dessin aient une bonne formation pédagogique. L'Institut des Sciences de l'Education a organisé dans chaque arrondissement de Buda-

pest des entretiens périodiques auxquels seront conviés tous les maîtres de classe du cycle inférieur de l'école générale. Ces derniers seront mis au courant des principes du nouvel enseignement du dessin.

On devine la valeur éducative d'un enseignement du dessin conçu dans cet esprit, mais l'on comprend aussi qu'il nécessite des maîtres particulièrement préparés pour conduire sans imposer, pour respecter la personnalité sans pour autant l'abandonner à elle-même.

C.

BIBLIOGRAPHIE

Les Helvètes, Divico contre César (109-52 av. J. C.), par Eugène Quinche.

Un volume de 196 pages 14 X 23, avec 3 cartes, broché Fr. 8.—. Librairie Payot, Lausanne.

Notre compatriote Eugène Quinche, à qui l'on doit déjà divers essais et romans, vient d'écrire une histoire complète des Helvètes, ces lointains ancêtres sur lesquels toute la lumière n'a pas encore été faite. A vrai dire l'histoire des seuls Helvètes n'aurait suffi à former un volume ; disons plutôt qu'il s'agit, d'une manière générale, de l'examen de l'expansion celtique et gauloise, de ces mouvements de peuples qui eurent lieu pendant le premier siècle avant Jésus-Christ, et où le rôle joué par les robustes compagnons de Divico a été habilement dégagé et mis en évidence par l'auteur.

Epopée étonnamment proche de nous, très vivante et qui atteint souvent, à la fois par la couleur et la vérité, à une incontestable grandeur. Dans cet ouvrage, qui suppose de patientes recherches et compilations, l'érudition est cependant peu apparente et n'alourdit jamais le récit. Il s'achève par une note élogieuse sur les descendants des Helvètes qui ont su se rallier plus tard et rester à l'écart des grands bouleversements. L'évocation d'événements qui ont eu une si grande importance sur les origines de la Suisse, ne manquera pas d'attirer l'attention de nos milieux intellectuels et de tout un public amateur d'histoire ancienne.



**VISITEZ
NOS MILKBARS
VOUS EN SEREZ
ENCHANTÉS**

Fermière
PULLY • LAUSANNE • RENENS

Les disques recommandés

par Jacques Burdet, professeur,
dans son nouveau manuel de
solfège « L'accord parfait »

sont en vente chez

Maurice et Pierre FŒTISCH

6 RUE DE BOURG

Envois à choix

Lausanne

Tél. 3.93.60



HORTICULTEUR - FLEURISTE - GRAINIER

Lausanne

Rue Marterey 40-46 - Chèques post. II. 1831

Téléphone 2.85.11

Maison fondée en 1847

MEMBRE FLEUROP



H. LADOR, Dir.

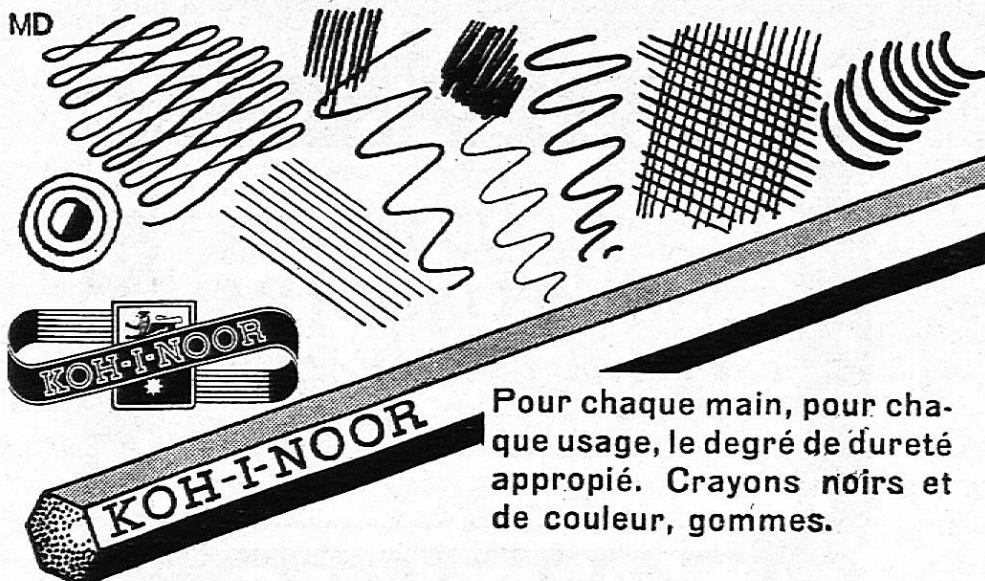
La maison se charge
de toutes démarches et formalités

Hôtel Touring & Gare VEVEY

Salles pour écoles et sociétés

Cuisine soignée

A. Meng-Marti, propr.



Pour chaque main, pour chaque usage, le degré de dureté approprié. Crayons noirs et de couleur, gommes.

DANS LES BONNES PAPETERIES



Un vêtement



habille bien

RUE HALDIMAND 1 LAUSANNE ANGLE RIPONNE

La bonne adresse pour votre ameublement

**Choix de 100 mobiliers neufs
du simple au luxe**

MAURICE MARSCHALL, DIRECTEUR

Meubles occasion provenant des échanges, à bon compte. Exposition séparée. Magasin face église des Terreaux au bt du trot. Métropole.

LAUSANNE





SOCIÉTÉ DE
BANQUE SUISSE

Capital-Actions et réserves Fr. 200 millions

GENÈVE

2, rue de la Confédération

AGENCES

CORNAVIN — EAUX-VIVES
PLAINPALAIS — CAROUGE

NEUCHÂTEL

8, faubourg de l'Hôpital

LAUSANNE

16, place St-François

AGENCES :

AIGLE — MORGES

LA CHAUX-DE-FONDS

10, rue Léopold-Robert

Succursales au LOCLE et à NYON

534

5 % d'escompte au Corps enseignant
vous offre

Berset

CONFECTION
ET MESURE
DAMES
MESSIEURS
ENFANTS

11, rue Haldimand, Lausanne

3 étages, mais pas de vitrine

Mack a tout pour vous bien servir en Papeterie-Stylos-Librairie

Mack

RUE DE BOURG 53

LAUSANNE

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur : **André Chabloz**, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : **G. Willemin**, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces

Imprimerie Nouvelle Ch. Corbaz S.A., Montreux, Place du Marché 7, Tél. 6 27 98

Chèques postaux II b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 10.50 ; Etranger Fr. 14.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

TR

SIMMEN + CIE

Meubles + Décoration

Rue de Bourg 47, 49

LAUSANNE

Le CAFÉ



Montreux

tous les jours torréfié plaît à tous les palais

LE DÉPARTEMENT SOCIAL ROMAND

des Unions Chrétiennes de Jeunes Gens et des Sociétés de la Croix-Bleue
recommande ses restaurants à

Colombier

(Ntel): Restaurant sans alcool D.S.R. Rue de la Gare 1. Tél. 6 33 55.

Lausanne

Restaurant de St-Laurent - Au centre de la ville (carrefour Palud - Louve - St-Laurent). Restauration soignée - Menus choisis et variés. Tél. 2 50 39.

Neuchâtel

Restaurant Neuchâtelois sans alcool - Faubourg du Lac 17 - Menus de qualité - Service rapide - Prix modérés - Salles agréables et spacieuses. Tél. 5 15 74.